

Edito

Fiscalité, comptes publics et déficits :

Remettre sur pied une France qui marche sur la tête...

Pour la grande majorité des Français, et dans le contexte économique que l'on connaît, les mauvaises nouvelles se succèdent : plan de rigueur, réduction des dépenses sociales, relèvement de l'âge légal de départ à la retraite... Mais pour la poignée de détenteurs de gros patrimoines, la fête peut continuer. **Le bilan de l'actuelle majorité en matière de fiscalité et de comptes publics est sans appel : injuste et inefficace.** Le chef de l'Etat affirmait vouloir réhabiliter le travail. Les choix politiques qui furent les siens ont surtout permis de préserver et faire fructifier les revenus du patrimoine dans une société de plus en plus inégalitaire. Dans le même temps, les déficits ont explosé, les comptes sociaux sont dans le rouge, la dette donne le vertige...

A ce propos, la proposition du chef de l'Etat d'inscrire dans la Constitution une règle de limitation des déficits a quelque chose de surréaliste. Lui, dont la politique a le plus creusé les déficits sous la 5^{ème} République, se veut aujourd'hui le chantre d'un retour à l'équilibre. Mais ce n'est pas d'un débat constitutionnel dont la France a besoin, c'est de réponses rapides et efficaces à la question suivante : **« comment diminuer le déficit tout en soutenant une activité économique particulièrement faible voire négative? »**. Et celles proposées par le Gouvernement, réduction des dépenses sociales et des dépenses d'investissement, notamment, m'apparaissent désastreuses, avec un effet évident contre la croissance et contre l'emploi.

Même constat pour **le gel des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales. Après les transferts de charge non compensés et la suppression de la taxe professionnelle, il viendra encore fragiliser l'intervention publique locale** ou plus exactement ce qu'il en restera une fois mise en œuvre la réforme des collectivités. Une décision d'autant plus contre productive que les collectivités n'ont d'autre choix que d'observer un strict équilibre dans leurs comptes. Nul besoin, donc, d'asphyxier les collectivités pour résoudre la question des déficits de l'Etat...

Nous dénonçons fermement ces choix. **Pour nous, la voie à suivre est à l'opposé de celle empruntée par la majorité : une politique de relance de la consommation et de soutien à l'économie et à l'emploi. Assortie d'une réforme de la fiscalité,** dont le premier acte serait la suppression du bouclier fiscal. La majorité ayant récemment montré des signes de division sur le sujet, nous avons tenu à représenter fin mai notre proposition de loi visant l'abrogation de cette mesure devenue le symbole ultime de l'injustice fiscale. Rappelons qu'elle a conduit à restituer en 2009 un montant moyen de 35.814 euros à 16.350 contribuables (pour 99% d'entre eux assujettis à l'ISF), pour un coût global de plus de 585 millions d'euros... Le texte a été rejeté, mais sans faire le plein de voix à droite.

La suppression du bouclier fiscal est un préalable. Mais une réforme fiscale de grande ampleur devra être également menée. Deux points selon moi essentiels : parvenir à taxer de manière égale tous les revenus, qu'ils soient issus du travail ou du capital, et rétablir une vraie progressivité de l'impôt. Le chantier à ouvrir est très probablement considérable. Mais il est indispensable pour répartir équitablement les fruits de l'effort demandé à tous, seule condition de son acceptation.

Michel Ménard



Photographie : Camille BOULICAULT

Michel MÉNARD

Membre du Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education



Ancenis, Anetz, Belligné, Bonnoeuvre, Carquefou, Maumusson, Grandchamp des Fontaines, Joué sur Erdre, La Chapelle Saint Sauveur, La Chapelle sur Erdre, La Roche Blanche, La Rouxière, Le Cellier, Le Fresne sur Loire, Le Pin, Ligné, Couffé, Mauves sur Loire, Mésanger, Montrelais, Mouzeil, Nantes, Oudon, Pannecé, Pouillé les Coteaux, Riaillé, Saint Géréon, Saint Herblon, Saint Sulpice des Landes, Sainte Luce sur Loire, Saint Mars La Jaille, Sucé sur Erdre, Teillé, Thouaré sur Loire, Trans sur Erdre, Treillières, Varades, Vritz.





Assemblée Nationale © - 2008

Travaux parlementaires

Michel MÉNARD a interpellé le Gouvernement sur :

- Le manque de places en établissements spécialisés pour les enfants handicapés
- La prise en compte des carrières longues dans la réforme des retraites
- La situation des sous-traitants de la filière automobile...

Retrouvez l'ensemble de ses interventions dans la rubrique *Travaux Parlementaires* sur : www.michelmenard.fr



Conférence de presse pour la défense de l'éolien, avant le vote sur le projet de loi Grenelle 2 (Nantes, le 10 mai 2010)

Equipe parlementaire

Jeanne BOUREL
Yannick JOUBERT

Secrétaire :
Catherine LEBRETON

Permanence parlementaire

4, rue Léonard de Vinci
44470 CARQUEFOU

Tél. : 02 40 68 70 04
Fax : 02 40 68 70 53

contact@michelmenard.fr
www.michelmenard.fr

Des permanences régulières sont également assurées dans plusieurs communes de la circonscription. Nous contacter pour plus d'informations.

Une mobilisation accrue face aux effets de la crise sur le territoire

Industrie. Quoique les alertes se succèdent depuis des mois, relayées par les élus locaux, il a fallu que l'entreprise LEDUC soit placée en redressement judiciaire et annonce un lourd plan social pour que le bassin d'Ancenis soit enfin reconnu prioritaire par les services de l'Etat. Un large comité réunissant également les collectivités, les acteurs économiques et les partenaires sociaux, a été mis en place dans l'urgence fin avril. **J'ai saisi l'occasion pour solliciter, près du Ministre de l'Industrie puis du Préfet, la mise en œuvre de mesures spécifiques de revitalisation pour le bassin.** L'objectif est de repérer ou susciter, puis d'accompagner les projets de développement pourvoyeurs d'emplois sur le territoire. Le Président du Conseil Régional m'a fait savoir qu'il soutenait ma démarche. Dans l'attente de la position de l'Etat, **je tiens à exprimer ma solidarité aux salariés privés de leur emploi et à les assurer de ma mobilisation pour l'avenir du bassin.**

Agriculture. Le monde agricole traverse également l'une des plus graves crises qu'il ait connue. En cause, la chute vertigineuse des prix (donc des rémunérations des producteurs) sous l'effet de la libre concurrence en passe d'être rétablie sur les marchés agricoles.

Dans ce contexte, le contenu libéral du projet de loi de modernisation agricole (examen fin juin à l'Assemblée Nationale) et l'annonce de l'annulation de certaines aides aux agriculteurs dans le cadre du plan de rigueur tiennent de l'irresponsabilité totale. Nous réclamons toujours, avec Jean-Marc AYRAULT, **la création d'urgence d'une mission parlementaire sur cette crise agricole.** Pour nous, seule une politique ambitieuse de régulation des marchés et de maîtrise des volumes à l'échelle européenne permettra d'assurer un revenu satisfaisant aux producteurs, un cadre stable et des perspectives durables au monde agricole.



Permanences en circonscription et travail

Législatif : Le grand écart des parlementaires ?

Le mandat de député a ceci de particulier qu'il implique de maintenir un équilibre autant qu'un lien entre le contact direct avec les citoyens et le travail législatif. Les permanences en circonscription me permettent de maintenir ce lien au territoire. De nourrir aussi mon action au Parlement. Illustration :

A plusieurs reprises, j'ai été interpellé sur l'**incohérence des mesures fiscales pour l'emploi d'un salarié à domicile.** Les retraités aux revenus modestes (non imposables) ne peuvent par exemple pas y prétendre, tandis que des actifs aux revenus très confortables bénéficient d'une déduction fiscale de 50 % des sommes versées... **Un système redistributif certes, mais à l'envers !** En cause, la nature de l'avantage fiscal accordé par le législateur : réduction d'impôt pour les uns et crédit d'impôt pour les autres. Le système peut toutefois être corrigé facilement et à budget constant pour l'Etat : un encadrement strict des prestations concernées et l'instauration de conditions de ressources permettraient de généraliser le crédit d'impôt (seule mesure équitable car bénéficiant y

compris à ceux qui paient peu ou pas d'impôts). **J'ai soumis la proposition lors d'une question au Gouvernement... et j'y reviendrai lors des prochaines discussions budgétaires.**

Autre exemple, les frais bancaires. J'ai pu constater, à travers certains témoignages, à quel point ils peuvent constituer de véritables prélèvements punitifs. Les montants sont d'autant plus exorbitants que les sommes engagées au-delà du découvert autorisé sont faibles, mais les opérations (chèques et prélèvements sans provision) répétées. Or, ces frais s'avèrent injustifiés car déconnectés du coût réel des opérations de forçage, mais aussi à la limite de la légalité car non inclus dans le calcul du TEG. J'ai saisi l'occasion de l'examen du projet de loi sur le crédit à la consommation pour **déposer des amendements visant à lutter contre ces frais bancaires abusifs**, tous rejetés par la majorité. Mais des recommandations récentes du Médiateur de la République pourraient inciter le Gouvernement à revoir sa position...

Le saviez-vous :

Qu'est-ce qu'une niche fiscale ?

On appelle niches ou dépenses fiscales (selon le terme officiel) les mesures d'incitation fiscale résultant d'une volonté politique et qui constituent autant de régimes dérogatoires. Souvent réduites aux produits d'optimisation fiscale, elles sont largement décriées. Mais attention aux amalgames. Niche fiscale n'est pas nécessairement synonyme de réduction d'impôts pour les plus privilégiés. On trouve ainsi, au côté des dispositifs Robien et Scellier, la prime pour l'emploi (qui bénéficiait à 8,7 millions de salariés modestes en 2008), la TVA réduite pour les travaux de particuliers, les exonérations en faveur des économies d'énergie ou pour l'emploi d'un salarié à domicile... Le problème est donc bien autant l'imbroglio fiscal lié à l'empilement de mesures disparates (et donc le manque de transparence) que l'iniquité et le coût de certaines de ces dispositions dérogatoires. La vigilance est ainsi de mise suite aux annonces du Gouvernement qui prétend vouloir s'attaquer aux niches fiscales dans le cadre du plan de rigueur...

